



Comité de Direction de l'AISOL  
1863 Le Sépey

Le Sépey, le 19 octobre 2020

***Le Comité de direction aux membres  
du Conseil  
Intercommunal de  
l'AISOL***

**Préavis n° 2/2020 du Comité de direction au Conseil Intercommunal de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin concernant le budget 2021**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Comité de direction de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin a l'avantage de vous soumettre, pour approbation, son projet de budget pour 2021.

Le budget qui vous est présenté pour 2021 est proche de l'exercice 2019. Près de 56% des dépenses concerne la location des infrastructures scolaires, divers frais d'entretien et d'exploitation, ainsi que l'amortissement du mobilier. 34% du budget sert aux activités extrascolaires (sorties, ski, prévention, devoirs surveillés, etc.), transports, repas, et dépend en grande partie du nombre d'élèves fréquentant l'Etablissement Scolaire des Ormonts-Leysin.

Sur un budget total de CHF 3'633'880, le 12% est assumé par diverses participations, dont la part des frais de repas, supportée par les parents pour CHF 345'200. La différence est répartie sur les 3 Communes.

Les commentaires ci-dessous amèneront des précisions pour une meilleure compréhension du budget 2021.

**Le poste 52.300.2 – Défraiements Comité de direction** augmente passablement, car la phase d'apprentissage des nouveaux membres prend du temps, en plus de la gestion de l'Association. A noter qu'un nouveau membre du comité débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2021, en remplacement de Mme Rapin.

**Le poste 52.301.1 – traitement du personnel** se monte à CHF 133'600. Seul le coût des surveillants durant la pause de midi subit une augmentation. Le montant total représente CHF 47'000 pour 7 surveillants, répartis sur les 3 Communes.

**Le poste 52.309.2 - Activités extrascolaires est stable par rapport au budget de 2020.** Pour rappel, dès 2020 il est interdit de demander une participation des parents pour les activités extrascolaires, d'où l'augmentation par rapport aux comptes 2019. Les montants importants mis à disposition par l'AISOL démontrent sa volonté de mettre en place une offre extra-scolaire attrayante et généreuse.

Activités	Budget 2020 Calculé	Budget 2021 Calculé	Budget 2021 Proposition	Info budget 2020
<b>Voyages</b>	<b>53 320,00</b>	<b>52 535,00</b>	<b>53 000,00</b>	
Course d'école	16 275,00	16 555,00		461 élèves de 1P à 8P et 10P. Tenant compte des classes qui vont en camp et n'ont pas de subvention course d'école. <b>35.-</b> par élève
Camp Estavayer	19 845,00	16 380,00		coûts par élève de CHF 315.- / participation des parents de CHF 80.- / coûts des accompagnants
Voyages d'étude 11VP et VG	8 200,00	10 600,00		prix en charge par l'Etat   2020 => 63 élèves
Camp primaire	9 000,00	9 000,00		CHF 200.- par élève   2019 => 41 élèves
				CHF 150.- par élève. Max. 3 classes en camps la même année / pas de subvention course d'école pour la classe qui part en camps   20 élèves par classe en moyenne
<b>Ski</b>	<b>57 272,00</b>	<b>57 728,00</b>	<b>58 000,00</b>	
Cours de ski	50 430,00	50 820,00		CHF 10'000 pour les cours des secondaires + cours des primaires. Env. 130.- par élève de primaire pour les cours. La location de ski a été enlevée du budget
Concours scolaires	6 842,00	6 908,00		315 élèves de 1P à 6P   CHF 22.- par élève (2015, CHF 20,65 par élève)
<b>Divers</b>	<b>27 080,00</b>	<b>27 400,00</b>	<b>27 000,00</b>	expos, spectacles, Noël, joutes, ... y compris transports
1P à 6P	12 440,00	12 560,00		CHF 40.- par élève, soit environ CHF 1'000 par année scolaire
7P et 8P & 9, 10, 11 VP et VG	10 640,00	10 840,00		CHF 40.- par élève, soit environ CHF 1'000 par année scolaire
Divers	4 000,00	4 000,00		
<b>Frais de transport</b>	<b>Inclus</b>	<b>Inclus</b>	<b>Inclus</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>137 672,00</b>	<b>137 663,00</b>	<b>138 000,00</b>	

**Le poste 52.309.4 – Prévention** augmente légèrement à CHF 15'000, comparativement au budget 2020. La majorité de ce montant est utilisé en faveur de deux intervenants. D'une part la Fondation La Moneresse, qui représente le service Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu scolaire, pour le district d'Aigle. D'autre part, le projet « Force » est mené par l'Unité de Promotion de la Santé et de Prévention en milieu Scolaire. A toutes fins utiles, nous précisons que ces activités font partie intégrante du cursus de formation et dépendent du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

**Les postes : 52.312.1 - Electricité, chauffage, 52.314.1 – Frais d'entretien et d'équipement, 52.315.1 - Frais d'exploitation d'Aigremont et 52.318.6 - primes d'assurances**, sont liés à l'exploitation du collège d'Aigremont et à la gestion par l'AISOL de celui-ci.

**Les postes 52.316.1 - location salles de classes, 52.316.2 – Location salles de gymnastique, 52.316.3 – Location collège intercommunal et 52.316.4 – Location réfectoire des Diablerets**, correspondent à la location des différents bâtiments sur les 3 Communes. Au niveau des salles de classe, le montant baisse légèrement, notamment car une classe n'est plus louée au collège du Suchet. Cette dernière l'est par l'Unité d'Accueil Parascolaire pour Enfant depuis le 2<sup>e</sup> semestre 2019. Le coût des salles de gymnastique augmente légèrement, en raison du nombre supplémentaire de périodes nécessaires.

Une aide aux devoirs sera proposée dans tout l'établissement pour la 4<sup>e</sup> rentrée scolaire, soit l'année 2021-2022. Le **poste 52.318.9 – Devoirs surveillés** comprend les coûts liés à la rémunération des enseignants qui assurent cette tâche. Dans un but pédagogique, nous désirons offrir une vraie alternative de support scolaire aux parents, qui en exprimeraient le besoin. Les élèves sont sous la responsabilité d'enseignants, qu'ils peuvent solliciter pour la réalisation de certains devoirs. Le **poste 52.465.3 – Participation des parents – devoirs**, ne couvre pas totalement les coûts inhérents à cette prestation. En effet, nous souhaitons favoriser cette solution en prenant une partie du coût à notre charge. La charge nette supportée par l'AISOL s'élève à CHF 10'000 pour cette nouvelle année.

**Les comptes 52.321.1 - intérêts dettes à court terme et 52.331.3 - Amortissement mobilier**, sont liés à la somme empruntée pour équiper le collège d'Aigremont et l'amortissement du mobilier sur 10 ans. Il englobe également l'investissement lié à l'équipement en tableaux interactifs de toutes les classes primaires, accepté suite au

préavis 2/2019. Cet investissement est amorti sur 6 ans. La répartition des charges liées à ces deux postes est calculée en fonction du nombre d'habitants par Commune au 31.12.2019.

**Le poste 52.351.2 - Participation bibliothécaire** reflète la participation au salaire de la bibliothécaire. Le Canton en assumant le 70%, le solde est supporté pour moitié par la Commune de Leysin et par l'AISOL. La part de la Commune de Leysin est visible au **poste 52.465.6 - Remboursements salaire bibliothécaire**.

**Le poste 52.352.1 - Ecolages payés à d'autres Communes**, couvre les cas spécifiques d'enfants scolarisés dans d'autres programmes (notamment classe de raccordement, sport-étude, raisons pédagogiques). Le montant de CHF 25'100 concerne 11 élèves.

**Le poste 52.366.1 - Frais de transports** augmente par rapport au budget de 2020, ainsi que par rapport aux comptes 2019. Cette hausse s'explique en partie par la nécessité d'avoir un deuxième bus pour transporter les élèves de Leysin se rendant au collège du Suchet. En effet, le car postal ne dispose pas de la capacité suffisante pour prendre la totalité des passagers. A noter que les coûts des transports comprennent les frais des transports publics, ainsi que ceux des transporteurs privés. De plus, un abonnement Mobilis est fourni à chaque élève de l'ESOL, ce qui leur permet d'utiliser les transports publics gratuitement sur nos 3 Communes.

**Le poste 52.366.2 - Frais de repas** dépend uniquement du nombre de repas servis sur nos 3 Communes ; pour 2021, nous prévoyons 46'700 repas. La dent de Midi est notre prestataire pour la cantine du Sépey, Concordance pour Leysin et aux Diablerets, l'Auberge de la Poste prépare les repas.

Le nombre de repas prévu au Sépey est de 26'500 pour 2021. A Leysin, pas moins de 16'200 repas sont attendus et environ 4'000 aux Diablerets.

Pour rappel, la participation des parents s'articule de la manière suivante et est comptabilisée dans **le compte 52.465.1** :

- CHF 7.- par repas pour les élèves du premier cycle primaire (1 à 4P)
- CHF 7.50 par repas pour les élèves du deuxième cycle primaire (5 à 8P)
- CHF 8.- par repas pour les élèves du degré secondaire (9 à 11S)

Il est important de relever que la politique de soutien de l'AISOL reste l'une des plus généreuses du district. Le coût des repas moins la participation des parents se monte à CHF 292'060, soit en moyenne CHF 6.25 par repas à la charge des Communes.

La participation des Communes, **52.452.1, 52.452.2 et 52.452.3** comprend les éléments suivants :

1. Prise en compte des postes 52.321.1 - Intérêts dettes à court terme et 52.331.3 - Amortissement du mobilier. La clé de répartition entre les 3 Communes est le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, soit 6'351 au total.
2. Le solde des charges, déduction faite des divers produits, est partagé proportionnellement au nombre d'élèves domiciliés dans les 3 Communes au 1<sup>er</sup> octobre 2020, soit 568.

La répartition entre les Communes varie sensiblement cette année suite à l'augmentation du nombre d'élèves domiciliés sur les Communes d'Ormont-Dessous et Dessus. Par contre, le nombre d'élèves baisse pour Leysin, ce qui vient accentuer le phénomène. Le

même constat s'applique au niveau du nombre d'habitants à prendre en compte.

La politique de participation de l'Etat pour les enfants de migrant a passablement évolué et l'Etat de Vaud prend en charge les frais d'écolage effectifs. **Le poste 52.465.2 - Participations EVAM** reflète cette participation.

Pour conclure, le budget 2021 augmente de CHF 86'330 par rapport au budget 2020, soit 2,4%. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du coût des transports et des repas.

Votre comité s'emploie à maîtriser les dépenses de l'AISOL année après année. La gestion de l'Association est assurée par votre comité directeur, qui s'engage au quotidien pour maintenir et améliorer le cadre qui entoure l'enseignement scolaire. En effet, gérer un budget annuel d'un peu plus de CHF 3,6 millions nécessite une forte implication. La gestion administrative est également assurée par Madame Nauer, secrétaire et Monsieur Bigler, boursier, qui fournissent un travail considérable ; nous les en remercions chaleureusement. A eux deux, ils totalisent moins d'un 30% équivalent plein temps.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
SCOLAIRE  
DES ORMONTES ET LEYSIN DANS SA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2020**

**Vu** le préavis No 2/2020 du 19 octobre 2020 ;

**Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

**Attendu** considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

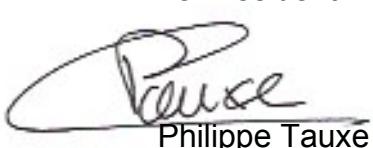
**DECIDE**

D'adopter le budget 2021 de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin tel que présenté.

*Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 8 octobre 2020.*

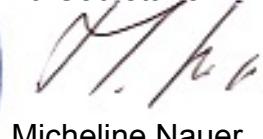
**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION**

Le Président :

  
Philippe Tauxé

La Secrétaire :



  
Micheline Nauer

*Répondant du Codir AISOL : Philippe Tauxé*